



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Convention de partenariat avec l'ADSEA - Chantier éducatif

DE20151214_10

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteur :
Joël GUITTON

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

**Convention de partenariat avec l'ADSEA - Chantier
éducatif**

Solidarité
id : 1174

Conseil municipal
14 décembre 2015

10

Rapporteur : Joël GUITTON

L'ADSEA a pour objectif de concourir à la prévention et au traitement des difficultés, qui conduisent les jeunes les plus fragiles, de 10 à 21 ans, dans un processus d'exclusion et de marginalisation.

La Prévention spécialisée a pour finalité de limiter les phénomènes d'exclusion sociale et de favoriser la promotion sociale des jeunes et des habitants des quartiers.

Dans le cadre des actions menées par l'association, l'équipe de prévention spécialisée de GrandAngoulême accompagne des jeunes dans la réalisation de chantiers éducatifs. Ces chantiers sont envisagés comme un outil de prévention parmi d'autres et utilisés par les éducateurs, au sein d'une palette d'interventions possibles.

Les chantiers éducatifs se situent en amont de tous les dispositifs « classiques » d'insertion par l'activité économique et notamment les chantiers d'insertion. C'est en ce sens qu'ils constituent un moyen important de socialisation des jeunes concernés.

Soucieuse d'agir dans un objectif de prévention de l'exclusion, d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés, de prévention de la délinquance et de sa réitération, la ville d'Angoulême souhaite s'associer et participer au développement des chantiers éducatifs, afin d'assurer la cohérence des politiques publiques à l'égard de ces jeunes.

Elle pourra ainsi proposer des chantiers supports pour l'ADSEA86, permettant de participer, avec les outils que possède la collectivité, à la prévention de l'exclusion sociale, parfois facteur d'un basculement vers la délinquance.

Il vous est proposé d'approuver la convention ci-jointe, par laquelle la Ville d'Angoulême lie un partenariat avec l'ADSEA86, et participe au développement de ces chantiers éducatifs en vue de la réinsertion des jeunes concernés dans des dispositifs de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



[Handwritten signature]

